

Projet de territoire Seugne
Comité de Territoire N°5
Mardi 9 avril 2019 (Après-midi) à Pons

Observations des garants CNDP

- . **Durée de la réunion :** Ouverture à 14h30 - fin de la réunion : 17h00 - **durée : 2h30**
- . **33 participants** (dont les 2 garants CNDP).

Les personnes présentes relèvent du groupe des représentants participants au COTER du SAGE Seugne .

. Les 2 garants du débat public (CNDP) invités, y participent également.

. **Objectif :** (idem ceux concernant le projet de territoire Charente aval).

- Donner suite aux décisions prises lors du précédent Comité de pilotage (printemps 2018), relatives aux compléments d'études nécessaires à la poursuite du processus d'élaboration du projet de territoire Seugne.

. **Avec qui ?**

- Représentants des différents collèges du COTER du bassin de la Seugne.

. **Animation :** EPTB charente (Marine Dugué,.....), SYRES 17 (Fabien Poussin Directeur, Clément Béracochéa chargé de projet).

. **Ouverture réunion :** par le Président de la CLE (Claude Guindet) et la Présidente du SYRES (Françoise de Roffignac), en l'absence du président de l'EPTB excusé.

. **Présentation :** Sous forme de diaporama les éléments de connaissance dans la situation actuelle du « territoire Seugne », commentés par les porteurs de projet et des animateurs de la réunion référents techniques susceptibles de répondre aux questions des participants.

. **Observations des participants et remarques particulières notées par les Garants :**

- *FNE souhaite que la rédaction du PT Seugne soit fait selon la circulaire de 2015 et les recommandations du rapport Bisch. Selon FNE l'état des lieux ne respecte pas la baisse des prélèvements et voit une occasion pour augmenter la capacité d'irrigation ; un débat de fond s'engage entre FNE, le SYRES, et l'ASA : « on est dans un projet d'état des lieux », « les actions en cours ont été reportées, les études interrompues afin d'être repensées dans l'esprit du PT. Le PT « répond-il bien aux nouvelles dispositions » ? A cet effet le PT est soumis aux décisions des acteurs du territoire, et l'ensemble des réflexions sera soumis aux acteurs et aux usagers.*

- *Le président de l'ASA rappelle qu'une directive de 2015 impose le contrat de territoire, et depuis deux ans il ne se passe rien ». « Cependant les choses ont évolué, on fera évoluer le projet, les irrigants ont accepté une baisse de 20 % des prélèvements depuis 2006 ».*

- *La question du stockage, avec pompes hivernaux est posée (débat FNE/DDT/ASA).*

- *L'EPTB précise qu'il n'y a pas que la question des réserves, et que deux avis seront donnés : l'un pour le PT, l'autre ultérieurement pour le projet de réserves.*

- *La Chambre d'agriculture précise que les réserves ne se situent pas que dans les vallées mais aussi sur les points hauts, alimentés par des forages, en hiver, pour une mise à disposition de l'eau en période estivale ; que les agriculteurs financent l'investissement et le fonctionnement. « Les agriculteurs ont besoin d'avoir la sécurité de l'eau pour le maïs, les haricots verts, et que les agriculteurs sont prêt à faire visiter leurs exploitations ».*

Le président de la CLE s'interroge sur le comment « accélérer la mise en place des réserves de substitutions ».

L'EPTB précise que les projets de réserves ne suffisent pas et qu'il faut d'autres actions pour contrecarrer le changement climatique : il ne s'agit pas de relancer l'irrigation agricole ; ce qui sera stocké ne sera plus prélevé dans le milieu, et que le ratio volume de référence/volume prélevable engage l'avenir, et que c'est là dessus qu'il faut se mettre d'accord. Le volume prélevable (10 Mm³ n'est pas le volume consommé (6,5 Mm³).

. **Observations des garants :**

. Observations exprimées « à chaud » (comme pour la réunion précédente du COTER Charente), à l'issue de la réunion, à la demande du président de séance. Les remarques sont du même type que celles exprimées pour le COTER Charente aval (matin) :

- La présente relance du processus interrompu depuis pratiquement une année pour le projet de territoire Seugne est saluée par les garants,
- Le contexte matériel de la réunion (salle spacieuse et lumineuse, grand écran lisible de loin) nous apparaît adapté, mais (voir remarque relative au COTER Charente aval) il conviendrait de veiller à améliorer la sonorisation pour une meilleure compréhension de tous les participants.

- Concernant les résultats chiffrés commentés (tableaux, histogrammes,...), les garants soulignent une nouvelle fois, comme plusieurs participants, l'importance de disposer des chiffres les plus actualisés possibles pour s'appuyer sur un état des lieux fiable et représentatif (« sur une dizaine d'années ») pour élaborer des tendances et projections fiables.
- A l'instar du PT Charente aval, la poursuite du processus concernant la Seugne, devra s'inspirer de la méthode participative « territorialisée » utilisée sur le PT Seudre.

Autres observations générales complémentaires :

- Un échange a lieu, entre représentant associatif et agricole concernant les chiffres affichés relatifs aux objectifs et limites visés pour les volumes finaux à stocker, qu'il convient d'éclairer et de confirmer par le MO pour répondre clairement aux demandes faites lors de la réunion,
- A noter que ce type de réunion permet effectivement d'exposer les différents points de vue de chacun, d'échanger et in fine d'obtenir confirmation des enjeux affichés,
- Il conviendrait de mieux prendre en compte les questions d'accueil (voir recommandations jointes), pour contribuer à l'instauration d'une meilleure compréhension mutuelle exempte de malentendus, d'a priori voire de mauvaises informations, basées le plus souvent sur des postures artificielles ou mal fondées,
- Nonobstant les discussions précitées et les confirmations attendues, le Président obtient en fin de séance, la validation de cette phase de présentation des éléments de connaissance de « l'état des lieux/situation actuelle », pour le COTER Seugne, permettant ainsi la poursuite du processus vers la phase suivante de diagnostic/enjeux à programmer dans les meilleurs délais.
- Les avis sur l'état des lieux : 23 favorables, 0 abstention, 1 défavorable.
- Les garants ont demandé (en séance) à FNE de proposer une contribution écrite au MO, ce qui a été fait dans les 24 heures.

Conclusion / clôture de la réunion du matin : La réunion se termine vers 17h00, après une durée d'environ 2h30.

Les garants CNDP, Gilles Faure et Michel Périgord